



Développement durable et territoires

Économie, géographie, politique, droit, sociologie

Vol. 2, n° 2 | Mai 2011

Culture et développement durable: vers quel ordre social?

La nature contre la culture ?

De la controverse écologique à la mise en ordre du milieu local

Nature versus culture? From ecological controversy to the ordering of the local environment

Jérôme Boissonade et Katja Hackenberg



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/8935>

DOI : 10.4000/developpementdurable.8935

ISSN : 1772-9971

Éditeur

Association DD&T

Référence électronique

Jérôme Boissonade et Katja Hackenberg, « La nature contre la culture ? », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 2, n° 2 | Mai 2011, mis en ligne le 26 mai 2011, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/8935> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.8935

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.



Développement Durable et Territoires est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

La nature contre la culture ?

De la controverse écologique à la mise en ordre du milieu local

Nature versus culture? From ecological controversy to the ordering of the local environment

Jérôme Boissonade et Katja Hackenberg

- 1 À la suite du blocage d'un projet d'extension du port d'Anvers, les entrepreneurs privés et les autorités portuaires ont dû engager des négociations avec les associations contestataires qui en étaient la cause. Les divergences de vues entre ces trois acteurs avaient en effet conduit à une paralysie de la construction du nouveau terminal de conteneurs. Cependant, les associations écologistes à la pointe dans ce conflit ne portaient pas pour autant les mêmes conceptions de la nature et du développement durable vis-à-vis du projet d'expansion portuaire. Deux associations, *Natuurpunt* et *Doel 2020* incarnent ces approches différenciées.
- 2 La première défend une nature injustement oubliée dans le projet d'extension, alors que la deuxième défend une culture, celle des paysages de polders, sapée par la démolition programmée des villages touchés par le développement de l'infrastructure portuaire. Le processus qui va s'enclencher suite à cet arrêt du projet est emblématique des enjeux liés à la place de la nature et de la culture dans nos sociétés, ainsi que des ambiguïtés du développement durable vis-à-vis de la dimension culturelle. À l'issue de la présentation de ce processus, nous tenterons de mettre en évidence une des raisons des difficultés à faire entendre cette dimension culturelle dans les controverses liées aux politiques d'aménagement, alors que la nature semble paradoxalement rencontrer moins d'obstacles institutionnels à sa prise en compte.

Figure 1 : Plan du port et de la Ville d'Anvers



Plan du port et de la ville d'Anvers en 2004, sans échelle.
Source : Autorité portuaire municipale Anvers.

1. L'affaire *Deurganckdok*

- 3 Doel est un petit village situé au nord du port et de la ville d'Anvers. Pour faire face à la concurrence des autres ports de la côte atlantique, comme ceux de Rotterdam ou du Havre, la zone portuaire a dû s'étendre rapidement en creusant dès les années soixante des docks et des canaux irrigant les nouvelles plateformes industrialo-portuaires créées sur le polder. Partant, les autorités portuaires ont réduit l'espace naturel le long des rives de l'Escaut et exproprié les habitants de nombreux villages du polder. Ces villages, comme ceux de Kallo ou de Wilmarsdonk qui ont aujourd'hui disparu. Un *statu quo* s'était ensuite installé jusqu'au milieu des années quatre-vingts, date à laquelle les entrepreneurs privés et les autorités portuaires ont souhaité imposer un nouveau terminal de conteneurs. Ce renversement a poussé de nombreux habitants à vendre leur propriété au gouvernement flamand et à quitter les villages de la zone concernée, existant pour la plupart depuis plusieurs centaines d'années. Laissés à l'abandon par le gouvernement qui souhaitait y implanter les nouveaux docks, ces localités se sont dépeuplées, puis dégradées.
- 4 Deux événements vont remettre en cause ce déclin programmé. D'une part, le village de Doel est investi dès la fin des années quatre-vingt-dix par des artistes et des militants écologistes qui se constituent en un « Comité d'action *Doel 2020* » pour lutter contre la politique d'aménagement menée par les autorités portuaires et les entrepreneurs privés. D'autre part, les plaintes déposées par *Natuurpunt* auprès de la Communauté Européenne aboutissent en 2005 à l'arrêt du projet. Convaincue de non-respect de la directive *Natura 2000*, l'ambition portuaire est stoppée. Les pouvoirs publics ne cessent pas pour autant leur politique d'expulsion, mais sollicitent l'association écologiste afin de l'intégrer au

processus de décision. Les trois acteurs de la communauté portuaire que sont les entrepreneurs privés, les autorités portuaires et le nouveau venu *Natuurpunt*, vont alors devoir agir de concert. En revanche, le Comité d'action *Doel 2020* qui a participé à l'action pour bloquer le projet d'extension, ne se retrouve pas dans la nouvelle gouvernance proposée par les autorités portuaires pour décider du sort de *Deurganckdok* et se retrouve seul face à ce triumvirat. À travers *Natuurpunt* et *Doel 2020*, ce sont deux conceptions de l'écologie qui s'affrontent.

Figure 2 : Plan du secteur du Doeldock



Plan du secteur du Doeldock en 2006. Source: Autorité portuaire Anvers

2. Ecosystème naturel versus fait culturel total

- 5 L'association écologiste *Natuurpunt* vise à défendre les sans voix, ceux qui, alors qu'ils font partie de l'écosystème naturel, ne peuvent pas être représentés dans les instances décisionnelles. Les végétaux et les animaux étaient en effet les grands absents du processus de négociation entre les entrepreneurs privés et les autorités portuaires, avant son blocage par la Communauté Européenne. Née en 1933, l'association écologiste qui poursuit essentiellement un objectif d'éducation et de formation à l'environnement, achète avec l'aide du gouvernement flamand des terrains comprenant une faune et une flore potentiellement menacées d'extinction. En 2009, elle gère des milliers d'hectares d'espaces naturels dont la majorité lui appartient (chiffres de 2009, mis en ligne sur le site : http://www.natuurpunt.be/nl/vereniging/who-is-natuurpunt_1140.aspx, téléchargé le 5 avril 2011)¹. Fusionnée en 2001 avec deux autres associations écologistes, elle bénéficie d'un soutien très large de la part de la population et revendique 65 000 membres lors de la fusion (87 000 en 2009). Au vu de ce large soutien, *Natuurpunt* a été retenue lors des discussions avec les entrepreneurs et les autorités sur les aménagements

et les extensions futures de la zone portuaire, comme porte-parole unique de la société civile. La charte signée en 2002 à l'issue de ces négociations (document non-publié) préfigure les « chartes pour la biodiversité » (Charter voor biodiversiteit – stappenplan, mis en ligne sur le site : http://www.natuurpunt.be/uploads/biodiversiteit/lokalebiodiversiteit/documenten/lqstappenplan_chartervb.pdf, téléchargé le 5 avril 2011). Ces dernières sont paraphées aujourd'hui par 71 municipalités et deux provinces de Flandres. Cette question de la biodiversité est centrale dans le dialogue que *Natuurpunt* nourrit avec les institutions, parce que cette association conçoit l'environnement avant tout comme un système biologique complexe dont la connaissance doit permettre à la population d'accéder au bien-être et à la nature » d'en augmenter la richesse pour la préserver » (“Via natuurbeheer proberen we er de natuurrijkdom te verhogen” mis en ligne sur le site : http://www.natuurpunt.be/natuurgebied-rotte-gaten_279.aspx, téléchargé le 5 avril 2011). Bref, si l'homme comprend les mécanismes qui régissent la biodiversité, celui-ci est en droit de transformer le milieu, pour le bien de la nature. C'est dans cette optique qu'à Anvers une partie de cet environnement va être détruite pour être recréée plus loin ex-nihilo, afin de permettre l'expansion portuaire. Cette modélisation systémique semble cependant révéler plus qu'une volonté de puissance sur la nature. Si l'analyse systémique peut en effet présenter un intérêt méthodologique certain, sa généralisation par le concept de développement durable et son instrumentalisation dans les processus de gouvernance muent ici la méthode en épistémologie ou en ontologie. Cette approche systémique a certes, permis à *Natuurpunt* de coproduire le compromis politique liant la communauté portuaire, mais comme l'a souligné Henri Lefebvre², elle participe par cette approche à la légitimation d'un ordre institutionnel.

- 6 Apparue en 1997 et affichant un nombre bien inférieur d'adhérents (200 membres), le comité d'action *Doel 2020* est notamment composé d'artistes, de militants écologistes et de personnalités connues en Flandre qui s'associent au mouvement de protestation, telles que l'ancien sénateur Ferdinand De Bondt, le cinéaste Frank Van Passel, les trois prêtres Luc Versteylen (fondateur du parti vert flamand Agalev), Phil Bosmans (écrivain) et Karel Van Isacker (historien). Il lutte pour l'avenir du village de Doel menacé d'anéantissement en raison de l'extension du port en remettant en question l'utilité publique de cette extension portuaire. Même si son audience et son champ d'action sont beaucoup plus limités que ceux de *Natuurpunt*, le Comité d'action peut mobiliser plus largement. En 2009, il a ainsi réussi à collecter les 15 000 signatures nécessaires pour demander une audience au parlement flamand sur l'avenir du village de Doel ("Hoorzitting in Vlaams Parlement rond toekomst van het bedreigde dorp is een feit", mis en ligne sur le site : <http://www.doel2020.org/page.php?ID=2>, téléchargé le 5 avril 2011). Les protestations que porte *Doel 2020* se fondent avant tout sur la reconnaissance d'un mode de vie alternatif au développement industriel, reconnaissant la culture, les arts, la nature ou le tourisme comme des stratégies de développement crédibles. Le comité d'action s'est approprié l'espace public du village de Doel comme un lieu d'expression de la protestation, combinant occupations publiques lors des travaux de démolition et inscriptions murales sur les façades des maisons du village.

Figure 3 : Poème de protestation



Source : Doelarchief Lien : <http://www.doel2020.org/> (téléchargé le 28 octobre 2008)

"Plus tard quand de beaux souvenirs auront pris la place de mon chagrin
je serai peut-être capable de formuler ce que je peux maintenant seulement raconter avec des pleurs"

- 7 N'ayant « pas changé depuis le 16^e siècle » le village est présenté par le Comité comme une espèce menacée qui « a survécu » jusqu'à aujourd'hui. La nature et la culture du village de Doel méritent d'être protégés parce qu'ils font partie d'un patrimoine et d'un « héritage naturel » supérieurs : les polders (De Vriendt membre du Comité d'action Doel 2020, 2009 : 3). Au-delà des dimensions historique ou architecturale, il s'agit surtout d'un « patrimoine vivant » (Comité d'action *Doel 2020*, 2007 : 2) qui englobe la communauté flamande et de manière plus générale toute l'humanité ayant façonné ce paysage des polders : « Le patrimoine [est] un droit de l'homme aussi à Doel » (Comité d'action *Doel 2020*, 2007 : 1).
- 8 Si *Natuurpunt* défend la cause de milieux naturels, systèmes à préserver ou à recréer pour rééquilibrer l'exigence écologique et le développement économique, *Doel 2020* conçoit au contraire chaque composante naturelle comme un fait social total (Mauss, 1950), qui s'éprouve dans l'expérience individuelle et relève d'un patrimoine naturel et culturel commun. Deux approches qui induisent des conceptions bien différentes de la durabilité.

3. La culture comme mise à l'épreuve du développement durable

- 9 Pour *Natuurpunt*, la durabilité apparaît comme quelque chose qui est négociable. Sa définition dépend du consensus obtenu par les parties lors de la discussion (acteurs économiques, écologistes et autorités publiques). Le niveau de durabilité se développe et s'améliore dans la mesure où les différents acteurs sont capables de construire un compromis politique entre leurs intérêts particuliers. L'équilibre entre la fonction économique et écologique des polders est seule à même de garantir leur durabilité et

représente donc pour *Natuurpunt* l'objectif ultime à atteindre (Charte évoquée supra, signée en 2002 entre *Natuurpunt* et les autorités portuaires d'Anvers). Pour *Doel 2020*, le terme de la durabilité comporte une dimension morale qui transcende la dimension économique ou les intérêts purement locaux. Elle repose sur la conscience d'une culture individuelle et collective forgée par une histoire toujours singulière. En considérant les polders comme un patrimoine, le Comité s'inscrit dans une posture durable qui ne commence pas aujourd'hui par un « je » tout puissant, mais dans le « nous » de l'espèce humaine, un héritage au sein duquel nous devons prendre place (Joseph, 1995). Si le village de Doel est la partie qui incarne le tout que sont les polders, en supprimant ce village nous détruisons une part de nous-mêmes et c'est notre communauté flamande que nous sacrifions ainsi. Alors que dans l'approche environnementaliste de *Natuurpunt*, nous empruntons la terre à nos enfants, pour *Doel 2020*, nous la recevons de nos parents. Pour les premiers, le futur construit par une prospective anxiogène, justifie les sacrifices présents et pour les seconds, le passé cristallisé dans les paysages vivants des polders justifie la résistance face aux sacrifices qu'il faudrait consentir.

- 10 De fait, le blocage du projet *Deurganckdok* a constitué une véritable mise à l'épreuve des formes de représentation et d'action liées à l'inscription collective anversoise dans l'espace naturel. Tout d'abord, il a modifié radicalement le rapport de force en vigueur auparavant. Alors que les entrepreneurs privés et les autorités portuaires pouvaient faire fi des implications du projet sur le milieu naturel, la nouvelle gouvernance qu'ils vont devoir mettre en place instaure de nouveaux rapports de légitimité. Ce nouvel agencement institutionnel répond à l'incertitude provoquée par le blocage (Callon et al., 2001), mais va aussi transformer les descriptions et les justifications portées par les uns et les autres (Godard, 2004). Avant ce nouvel agencement, la valorisation des acteurs impliqués dans cette affaire semblait reposer sur des bases distinctes : l'efficacité industrielle pour les entrepreneurs privés, l'intérêt local du projet pour les autorités portuaires, veillant aux emplois pour la population et à la compétitivité de la ville et enfin une attention à la nature pour les associations écologistes, engagées auparavant dans la cause antinucléaire.
- 11 La nouvelle situation va bouleverser les descriptions et les justifications portées par chacun. Les entrepreneurs vont faire acte de contrition et plébisciter officiellement un « développement écologique » (Nature and Dredging Industry, 2007), *Natuurpunt* va faire preuve d'un réalisme capable de garantir un accord et de confirmer par là le choix stratégique qu'elle a opéré en participant au processus de gouvernance. Les autorités portuaires quant à elles, se félicitent que la confrontation ait laissé place au dialogue et au consensus, essentiel dans le modèle démocratique flamand.
- 12 Un seul être vient troubler cet accord : le Comité d'action *Doel 2020*. Bien qu'il compte de nombreux partisans éminents comme l'homme politique européen Ferdinand De Bondt, le soutien de la société civile à ce Comité est trop réduit pour que les autorités portuaires se voient contraintes de prendre en compte cette association comme interlocuteur dans les négociations. Cependant, *Doel 2020* a remis en cause l'utilité publique de l'extension portuaire devant les tribunaux belges³, une procédure susceptible de faire échouer l'action entreprise par les autorités portuaires. Plus profondément, le Comité s'est attaché à montrer comment les intérêts mondialisés des entrepreneurs privés les ont littéralement extraits du territoire local, entraînant avec eux des autorités portuaires pourtant garantes de l'intérêt collectif. Le Comité d'action oppose en effet d'un côté des intérêts domestiques s'appuyant sur des compromis locaux entre les entreprises privées

et les autorités portuaires plus que sur des justifications publiques ; et de l'autre un bien commun associé à un territoire et une culture partagée depuis plusieurs générations incarnés par le village de Doel et le Comité d'action du même nom. Celui-ci maintiendra sa dénonciation d'un arrangement élaboré par la communauté portuaire avec des entités mondialisées, pour des bénéfices domestiques, mais au détriment du bien commun, y compris lorsque *Natuurpunt* rejoindra le dispositif de gouvernance mis en place par les autorités. La controverse née de l'action critique pousse les uns et les autres à un travail de justification et à des manœuvres de relativisation pour fuir cette mise à l'épreuve qui interroge dans le nouvel agencement le sens de la nature et son instrumentalisation contre la culture.

4. Un travail de justification et de traduction

- 13 Les entrepreneurs privés du port restent ébahis devant cette controverse. Ils considèrent en effet le débat écologique comme une entrave pour le développement portuaire et ne font aucune différence entre *Natuurpunt* et *Doel 2020*. Pour ces entrepreneurs, le débat écologique révèle la décadence de la société. En raison du standard de vie élevé, la population perd de vue selon eux, ce qui est essentiel pour faire vivre la communauté : « Le port nourrit des milliers de gens de la société flamande. Tout cela devient négociable pour quelques oiseaux ? » (Entrepreneur privé, entretien, mars 2008).
- 14 De son côté, *Doel 2020* justifie la démarche que les associations écologistes d'Anvers ont intentée avec succès par la nécessité de dénoncer les intérêts des entrepreneurs privés et des autorités portuaires anversoises, expression locale d'intérêts économiques mondialisés. Pour le Comité, ces intérêts a-territoriaux sont opposés à la véritable propriété, non seulement économique, mais aussi et surtout culturelle, une culture qui lui donne son sens. C'est dans cette culture que les polders ont toujours pris leur place.
- 15 Alors que *Doel 2020* et *Natuurpunt* auraient pu s'allier, cette dernière veille à maîtriser son argumentaire : "*We are very anxious to determine precisely the reasons of our cause*" (*Natuurpunt*, 2008). Cette association préfère lutter seule pour la reconnaissance des intérêts écologiques dans les affaires portuaires. Un représentant de *Natuurpunt* estime en effet que les considérations culturelles développées par *Doel 2020* pour justifier son action sont incompatibles avec celles portées par son association et sont vouées à l'échec (Entretien réalisé en 2008).
- 16 Le Comité d'action *Doel 2020* va donc devoir s'investir sur deux fronts pour faire avancer sa cause. Il doit acquérir en effet la légitimité nécessaire d'une part pour compter dans la décision au sein de la communauté portuaire de laquelle il a été exclu au profit de *Natuurpunt* ; et d'autre part pour représenter les intérêts écologistes au même titre que cette dernière. Par un véritable travail de traduction (Callon, 1986) le Comité *Doel 2020* tente de mettre en œuvre une grammaire proche de celle des acteurs auxquels il s'adresse. En créant des expressions comme celles de « capital de patrimoine vivant » ou « d'inventaire du patrimoine » (Comité d'action *Doel 2020*, 2007 : 2), le Comité tente un rapprochement avec les formes discursives utilisées par les acteurs économiques. Enfin, en usant de formules comme « la préservation des rives de l'Escaut pour les générations futures » (De Vriendt, 2009 : 3) ou par l'appel à une « politique intégrée de conservation » (De Vriendt, 2009 : 2), le Comité s'adresse directement aux promoteurs du développement durable, qu'il s'agisse de *Natuurpunt* ou de la Commission Européenne.

- 17 Si en évoquant la « communauté vivante de personnes » (De Vriendt, 2009 : 3) du village de Doel, le Comité utilise des termes proches des associations environnementalistes, c'est pour faire des hommes cette fois, l'objet d'attention et de protection. Avec cette prise en compte des hommes au titre d'espèces menacées, le Comité d'action fait rentrer dans le jeu des acteurs qui, à la différence des végétaux ou des animaux, ont une conscience de leur propre histoire et rend moralement plus difficile ce que promeut l'association *Natuurpunt* : le déplacement ou l'échange d'une zone naturelle que le port souhaite s'approprier contre une autre créée plus loin.
- 18 Néanmoins, les effets de ce travail de traduction ne laissent pas d'interroger. La valorisation d'un « patrimoine vivant » (Comité d'action *Doel 2020*, 2007 : 1) combinant le caractère originel d'un village existant « depuis sept-cents ans » (De Vriendt, 2009 : 1) et la richesse d'une communauté vivante locale, peuvent paraître en effet contradictoire. S'agit-il d'une contradiction apparente due uniquement à la forme discursive empruntée par *Doel 2020* à ses adversaires ou concurrents pour mieux faire partager sa cause, ou d'une contradiction plus profonde, propre à un positionnement ambigu ou à une évolution au sein du Comité d'action ? Ce caractère équivoque du discours semble plutôt indiquer la difficulté à faire entendre la dimension culturelle, en dehors d'une approche systémique caractéristique du développement durable ou d'une approche patrimoniale la transformant en un bien auquel est rattachée une valeur quantifiable. La mise en place d'une gouvernance locale dans laquelle se négocient les intérêts des trois acteurs de la communauté portuaire (entrepreneurs privés, autorités portuaires et *Natuurpunt*) ne semble pas étrangère à cette surdité concernant la culture.

5. Une gouvernance par la science pour « mettre en ordre » les hommes

- 19 En s'intéressant au patrimoine bâti et aux populations expropriées, *Doel 2020* prend au sérieux l'existence et la spécificité d'un paysage de polders qui associe étroitement patrimoines culturel et naturel. Alors que cette vision anthropisée de la nature propre à *Doel 2020* aurait dû lui réserver les faveurs des autorités portuaires, parce que plus en prise avec les mondes sociaux, c'est *Natuurpunt*, plus environnementaliste et plus découplée des problématiques économiques qui a pourtant été retenue comme interlocuteur unique des entrepreneurs privés et des autorités portuaires.
- 20 Suite au blocage du projet d'extension du port par la Communauté Européenne, les entrepreneurs privés et les autorités portuaires ont dû en effet transformer un mode de gouvernement désavoué pour avoir enfreint la législation en une gouvernance qui comprend l'association écologiste *Natuurpunt* et postule dès sa création que « le cadre légal nécessite d'être adapté » (Nature and Dredging Industry, 2007 : 1). C'est le processus de gouvernance lui-même qui va permettre aux trois acteurs d'acquérir la légitimité nécessaire pour réclamer cette « adaptation » du cadre légal. Cette légitimité est à la fois le bénéfice escompté de ce partenariat et l'instrument qui permet l'implication des acteurs autour d'un consensus pour remettre en cause les dispositions législatives. S'inspirant du modèle hollandais et plus précisément de Rotterdam, concurrent direct du port d'Anvers, *Natuurpunt* considère que la nécessité de coopération et de dialogue au lieu de la confrontation a été plus déterminante que les seules Directives Oiseaux sauvages et Habitats. Elle dépasse même le cadre de la législation européenne. Puisqu'il s'agit de

« prendre la responsabilité ensemble » conjointement avec les entrepreneurs et les autorités portuaires » (Nature and Dredging Industry, 2007 : 3), l'association écologiste adopte une éthique de responsabilité la différenciant du Comité d'action *Doel 2020* exclu de ce processus. L'association compte en effet parmi ses milliers d'adhérents, de nombreux bénévoles engagés dans les ministères et les groupes de travail institutionnels s'occupant d'environnement. Ces départements et groupes de travail installés dans toute la Flandre sont en interaction constante avec les professionnels et les institutions du secteur, avec lesquels ils partagent la responsabilité des questions écologiques.

- 21 La charte qui va sceller en 2002 ce consensus liant les entrepreneurs privés, les autorités portuaires et l'association *Natuurpunt* prend acte du rapport de force et des attributions de chacun. L'association « reconnaît la primauté de la fonction économique » (Ibens, directeur de l'association *Natuurpunt*, 2003 : 1) et met en avant sa compétence pour garantir la « sécurité juridique » de la décision qui sera finalement prise (Ibens, 2003 : 2). En contournant les écueils législatifs, elle permet ainsi aux deux autres acteurs d'aller jusqu'aux limites de la réglementation et se pose comme partenaire incontournable face au « groupement d'intérêts particuliers » (Ibens, 2003) que représente l'autre association écologiste *Doel 2020*, maintenue à l'écart des négociations. *Natuurpunt* assume alors un rôle d'expert se plaçant au service d'un « consensus durable » avec les acteurs économiques. C'est la durabilité de ce consensus qui devient son objectif ultime et c'est sa conception systémique de la nature qui lui permet de l'obtenir. Pour les entrepreneurs privés, le caractère cernable des objets de la controverse est en effet essentiel. « Définir clairement et nettement les objectifs » (Nature and Dredging Industry, 2007 : 3) de ce partenariat tripartite permet un traitement systémique de ce qui est en jeu et permet à *Natuurpunt* d'évacuer les implications culturelles de l'anthropisation des polders anversois. En revanche, un objet complexe comme la notion de « patrimoine vivant » porté par l'association *Doel 2020* ne peut être aisément traité en système.
- 22 La démarche de *Natuurpunt* procède en deux temps. Elle défend tout d'abord le modèle d'une intégration de l'espèce humaine dans un écosystème. Puis, elle met en évidence l'étrangeté qui règne de fait entre les mondes humains et non humains. C'est ce qui pour elle rend légitime et nécessaire son rôle de porte-parole. Enfin, l'association dénonce le caractère néfaste de l'action humaine qui est exercée sur la faune et la flore. Cette référence à l'écosystème, puis cette dénonciation s'opèrent au prix d'un réductionnisme biologique (En témoigne l'omniprésence du terme de biodiversité présent sur les supports de communication de l'association et l'intitulé des chartes qui ont été signées : « biodiversiteit », mis en ligne sur le site : http://www.natuurpunt.be/nl/biodiversiteit_2.aspx, téléchargé le 5 avril 2011.) dans lequel l'homme perd sa dimension culturelle. C'est ce dévoilement critique réducteur qui va laisser le champ libre aux entrepreneurs et aux autorités portuaires dans leur entreprise. Puisque les aménagements industriels proposés ne peuvent être que néfastes pour l'écosystème animal et végétal, ces aménagements ne peuvent entraîner que des compensations au titre des réparations dues à la planète. L'expertise naturaliste qui donne à *Natuurpunt* sa seule légitimité induit ce réductionnisme, l'empêchant de discuter du bien-fondé des décisions des entrepreneurs privés et des autorités portuaires en termes d'intérêt général ou de bien public. Elle permet juste de négocier des contreparties sur ce seul registre. Bref, la science participe ici directement à la « mise en ordre » des hommes parce qu'elle rend possible une violence légitime qui évacue la dimension culturelle et, à travers elle, la

dimension sociale revendiquées par le Comité d'action *Doel 2020*. Cependant, cette mise en ordre pourrait se révéler fragile.

6. Vers une « réalité » désirable alternative ?

- 23 La communauté portuaire peine en effet à définir une « réalité » désirable (Boltanski, 2008), y compris aux yeux de ses membres. D'une part, les motifs de politique industrielle relèvent d'une échelle incommensurable, à la fois non mesurable et non comparable à celles convoquées par *Natuurpunt*, qui peuvent sembler dans le même temps dérisoires ou hors mesure. D'autre part, les motifs environnementaux avancés par *Natuurpunt* sont considérés comme respectables dans l'absolu, mais ses positions paraissent peu résistantes aux mises à l'épreuve liées aux enjeux du monde réel, notamment économiques. *Doel 2020* en revanche, propose une réalité alternative construite par des qualifications patrimoniales dont l'artialisation (Roger, 1978) en termes de paysage et de vie quotidienne renforce l'étrangeté, mais éprouve chaque jour sa robustesse.
- 24 Le Comité d'action tente le plus souvent nous l'avons vu, d'adopter la forme discursive de ses adversaires ou concurrents, passant d'un registre faisant appel à une *doxa* économique à d'autres plus environnementalistes ou liées au développement durable. Face à ce travail sémantique et à la mise à l'épreuve de cette réalité alternative, la domination exercée par les entreprises et les autorités portuaires est devenue plus complexe. Celle-ci combine une approche systémique du développement durable, un réductionnisme scientifique de l'expertise environnementale et des arrangements domestiques liés à une gouvernance instrumentale. En intégrant la critique et l'expertise scientifique de *Natuurpunt* la communauté portuaire distribue l'exercice de cette domination et étouffe plus efficacement les protestations de *Doel 2020* qui combine « critique sociale » et « critique artiste »⁴, au travers de notions comme celles de « patrimoine vivant » ou de « paysage des polders ». Cependant, l'exercice de cette domination complexe ne peut perdurer que dans la mesure où il parvient à présenter le changement qu'il promet à la fois comme inéluctable et souhaitable, en combinant le fatalisme qui accompagne les effets de la mondialisation afin d'imposer l'acceptation des sacrifices et l'enchantement d'un avenir de plein emploi.
- 25 Aujourd'hui, la reconfiguration de l'économie globale a réduit la demande de terrains industrialo-portuaires. Le Doeldock construit dans les années quatre-vingts et dédié entièrement à l'exploitation industrielle est resté en jachère ; une partie du dock a même été récemment utilisée afin de stocker des déchets issus de travaux de dragage. Cette expansion portuaire infructueuse a redynamisé les activistes écologistes et a sensibilisé la population locale. Ce renversement pourrait remettre en cause la légitimité du processus de gouvernance actuel et redonner à la critique culturelle de *Doel 2020* toute sa pertinence alternative.

Conclusion : la culture : cheval de Troie de la question sociale

- 26 Ce conflit lié à l'extension du port d'Anvers a mis à l'épreuve les formes de représentation et d'action qui encadraient et donnaient sens à l'inscription collective locale dans l'espace naturel. Les formes de cette controverse et le travail de justification (Thévenot et Lafaye,

- 1993) réalisé par les différents acteurs à cette occasion révèlent d'une part la façon dont peut s'exercer la mise en ordre des hommes par la science et par ses objets pour mieux passer outre les implications culturelles de l'anthropisation des espaces naturels, et soulignent d'autre part le caractère éminemment politique de la prise en charge scientifique de la nature.
- 27 Après avoir mis en évidence les relations entre les approches respectives de la nature propres à ces deux associations et les conceptions divergentes du développement durable auxquelles elles donnent lieu, nous avons d'une part, montré le sens de la gouvernance qui a été mise en place et le rôle qu'a joué la dimension culturelle dans les négociations et d'autre part, nous avons mis en œuvre une approche pragmatique susceptible de mettre en évidence les conséquences de l'instrumentalisation idéologique de la culture et de la nature, tant sur l'action publique que sur les attitudes et les comportements des collectifs.
- 28 Tout d'abord, la modélisation systémique qui caractérise l'approche environnementaliste de *Natuurpunt* a participé à la légitimation d'un ordre institutionnel. C'est une des raisons essentielles de son intégration réussie dans le processus de gouvernance mis en place par les autorités portuaires. L'expertise naturaliste de cette association, seule représentante de la société civile, lui a donné sa légitimité, mais elle l'a empêché d'intervenir dans ce processus au titre de l'intérêt général autrement qu'en termes de compensations environnementales.
- 29 Exclu du dispositif de gouvernance et s'inscrivant à l'opposé du dévoilement critique réducteur de *Natuurpunt*, le Comité d'action *Doel 2020* tente de faire entendre les implications culturelles de l'anthropisation de polders datant de plusieurs siècles. Ce Comité exerce et met à l'épreuve au quotidien dans le petit village de Doel réinvesti pour l'occasion, une critique culturelle qui repose sur une conception totalisante alternative à celle systémique de *Natuurpunt*. Pour *Doel 2020*, chaque être et chaque situation inscrits dans le paysage incarnent un tout qui s'éprouve par l'expérience individuelle et relève d'un « patrimoine vivant » non dénué de contradictions. Par un travail de traduction, le Comité s'efforce de lutter contre la « domination complexe » exercée par le processus de gouvernance instrumentale mis en place, qui relève selon lui de l'arrangement plus que du compromis. Cet arrangement visant à adapter le cadre légal aux exigences économiques a tenu jusqu'à présent, mais deux éléments pourraient le remettre en cause. D'une part, la difficulté de la communauté portuaire à définir une « réalité » désirable à travers cette extension portuaire, et d'autre part, un retournement récent des stratégies portuaires revenant sur les politiques extensives d'aménagement. Alors que les implications sociales de l'approche culturelle du Comité d'action *Doel 2020* l'avaient exclu du processus de gouvernance, celle-ci pourrait donc à l'avenir incarner une réalité alternative crédible, construite non sur une prospective et un fatalisme anxigènes qui justifieraient les sacrifices présents, mais sur la « portée » (Chateauraynaud, 2010) d'une culture commune cristallisée dans des paysages vivants justifiant la résistance aux sacrifices exigés. Une hypothèse qui repose sur le désir d'une culture sociale comme antidote à une nature instrumentalisée.

BIBLIOGRAPHIE

- Boltanski L., 2008, « Institutions et critique sociale. Une approche pragmatique de la domination », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, Hors série, décembre 2008 [en ligne], mis en ligne le 19 janvier 2009. URL : <http://traces.revues.org/index2073.html>. Consulté le 25 février 2009, p. 17-43.
- Boltanski L. et Chiapello E., 1999, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 843 p.
- Callon M., 1986, « Éléments pour une sociologie de la traduction ; la domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'année sociologique*, n° 36, p. 169-208.
- Callon M., Lascoumes P. et Barthe Y., 2001, *Agir dans un monde incertain : essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 357 p.
- Chateauraynaud F., 2010, *De l'alerte au conflit, la sociologie argumentative et la balistique des causes collectives*, Séminaire bimensuel annuel, EHESS, 105 bd Raspail 75006 Paris.
- Comité d'action Doel 2020, 2007, *Erfgoed, een mensenrecht ook in Doel*, Memorandum de la communauté de patrimoine Doel, 09 février, 2 p.
- De Vriendt J., 2009, *Is it a good cause to swallow up a paradise as Doel for the sake of economic profit ?*, discours de Johan De Vriendt devant le congrès international « Soins du patrimoine et citoyenneté active », Malines, 24 mars, 3 p.
- Godard O., 2004, « De la pluralité des ordres : les problèmes d'environnement et de développement durable à la lumière de la théorie de la justification », *Géographie Économie Société*, n° 2004/3, vol. 6, p. 303-330.
- Ibens W., 2003, *Charter Tussen Het Gemeentelijk Havenbedrijf Antwerpen, De Maatschappij Voor Het Grond - En Industrialisatiebeleid Van Het Linkerscheldoeverbied En Natuurpunt*, Charte entre l'Entreprise Portuaire Municipale, la Société de gestion foncière et d'industrialisation de la Rive Gauche de l'Escaut et *Natuurpunt*, Anvers, mai, 3 p.
- Joseph I. (dir.), 1995, *Prendre place. Espace public et culture dramatique*, Paris, Édition Recherche : Plan urbain, 300 p.
- Lefebvre H., 1970, *Le manifeste différentialiste*, Paris, Gallimard, 186 p.
- Mauss M., 1950, « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques » (1925), in Marcel Mauss, *Sociologie et anthropologie*, Presses Universitaires de France.
- Nature and Dredging Industry, 2007, *Environmentalists and dredging industry aim at partnerships for port and ecological development !*, Compte-rendu partiel de l'Assemblée générale annuelle de l'association de dragages européenne (EuDA) du 28 Octobre 2006, in *Dialogue instead of confrontation, "Nature and Dredging Industry"* numéro de la revue *Nature and Dredging*, co-dirigé par Marc Stordiau, Chairman European Dredging Association et Peter Symens, NGO 'Natuurpunt', Bruxelles, mars.
- Natuurpunt, 2008, entretien avec un représentant de l'association, 15 sept.
- Roger A., 1978, *Nus et paysages : essai sur la signification de l'art*, Paris, Aubier, 322 p.

Thevenot L. et Lafaye C., 1993, « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de sociologie*, vol. 4, n° 41, p. 495-524.

NOTES

1. L'association *Natuurpunt* est organisée sur la base du travail bénévole de ses membres. Chacun d'entre eux joue un rôle de conservateur en répertoriant les espèces de la faune et de la flore sur les 17 632 hectares de terrains naturels gérés par l'association. Certains aménagements (reconstitution de biotopes, abris pour les animaux menacés, etc.) sont néanmoins réalisés par des entreprises professionnelles. Au-delà des dons de particuliers et des subventions que *Natuurpunt* reçoit du gouvernement flamand pour son fonctionnement, l'association bénéficie d'aides de ce dernier lors de l'achat de nouveaux terrains. Ces aides peuvent représenter plus de 90 % de la somme requise. Fidèle à sa devise « Nature pour tous » elle met en place des activités variées : fêtes, événements, tours pédestres et cyclistes, animations pour les enfants et les personnes handicapées, projection de films, visites d'observation, vente de produits de l'artisanat local, pilotage de travaux de recherche et de publications, etc. Pour plus d'informations : http://www.natuurpunt.be/nl/vereniging/who-is-natuurpunt_1140.aspx

2. Pour Henri Lefebvre, « un système en tant que tel (non pas ce système-ci, ou celui-là, mais tout système et tout vouloir de systématisation) implique une répression ; il déguise une volonté de puissance, un rapport de domination, et d'abord celui du maître et du disciple » (Lefebvre, 1970 : 161).

3. La protestation du comité d'action était notamment fondée sur le plan régional Sint-Niklaas-Lokeren de 1978. Légalement adopté, il exige de préserver le village de Doel. Ce plan régional a été modifié au cours des décennies, sans remettre en cause cette préservation. D'éventuelles négociations avec *Doel 2020* comportaient donc le risque d'une reconnaissance du plan original toujours en vigueur. En revanche, le Comité n'a pas participé à l'action judiciaire au niveau européen aux cotés de *Natuurpunt*.

4. La critique sociale repose sur deux sources d'indignation : « l'égoïsme des intérêts particuliers et la misère. Prenant appui sur la morale et, souvent, sur une thématique d'inspiration chrétienne, la critique sociale rejette, parfois avec violence, l'immoralisme ou le neutralisme moral, l'individualisme, voire l'égoïsme ou l'égotisme des artistes ». La critique artiste repose quant à elle sur deux autres sources d'indignation : « d'une part le désenchantement et l'inauthenticité et d'autre part l'oppression. Cette critique met en avant la perte de sens et, particulièrement, la perte de sens du beau et du grand, qui découle de la standardisation et de la marchandisation généralisée » (Boltanski et Chiapello, 1999 : 84).

RÉSUMÉS

Les entrepreneurs et les autorités portuaires d'Anvers ont été contraints de suspendre en 2005 un projet d'extension du port. Ceux-ci ont alors intégré dans le processus de gouvernance l'association écologiste *Natuurpunt* qui en était la cause. Le Comité d'action *Doel 2020* revendique lui, une approche culturelle des polders et des villages menacés. Alors que cette vision plus en prise avec les problématiques socioéconomiques aurait dû lui réserver les faveurs des autorités

portuaires, c'est Natuurpunt qui a été retenue comme interlocutrice unique. S'appuyant sur une modélisation systémique de la nature, cette dernière a participé activement à l'élaboration d'un compromis politique. Cependant, ce réductionnisme lui interdisait de discuter du bien-fondé des objectifs poursuivis en termes d'intérêt général et a participé à la « mise en ordre » des hommes en évacuant la dimension culturelle et, à travers elle, la question sociale.

In 2005, the entrepreneurs and authorities of the Port of Antwerp were forced to postpone a project to extend the port. The ecological association Natuurpunt responsible for this postponement was subsequently asked to join the governance process. For its part, the Doel 2020 Action Committee adopted a cultural approach to the polders and villages under threat. Whereas this vision – more in line with current socioeconomic issues – should have carried favour in the eyes of the port authorities, it was Natuurpunt which was instead designated as the unique contact partner. Relying on the systemic modelling of nature, the latter played an active role in establishing a political compromise. This reductionism nevertheless prevented it from discussing the validity of the objectives pursued in terms of their general interest and contributed to the “ordering” of people by eliminating the cultural and, consequently, the social dimension.

INDEX

Keywords : criticism, culture, domination, sustainability, governance, pragmatism, system

Mots-clés : critique, culture, domination, durabilité, gouvernance, pragmatisme, système

AUTEURS

JÉRÔME BOISSONADE

Architecte DPLG, Maître de conférences en sociologie, Université du Littoral (ULCO), AUS (UMR 7218 LAVUE), associé TVES (EA 447). Membre du Comité de rédaction des Annales de la Recherche Urbaine. Responsable de l'équipe de recherche « L'institution de la ville durable par ses épreuves » Université Paris 8. Parmi ses récents travaux, on mentionnera « Le développement durable face à ses épreuves. Les enjeux pragmatiques des écoquartiers », Espaces et sociétés (La « ville durable » : discours, pratiques et réalités), 2011 (à paraître) ; « Des épreuves critiques aux mises en justice de la ville durable. Les moments critiques transactionnels de l'écoquartier Grand Large à Dunkerque », Développement durable, Communautés et Sociétés, M. Blanc (dir.), 2011 (à paraître), jboisson@msh-paris.fr

KATJA HACKENBERG

Docteur en Sciences Sociales, Docteur-Ingénieur en Architecture, ATER à l'Institut d'Études Européennes de Paris VIII Saint-Denis, Laboratoire AUS (UMR 7218 LAVUE). Membre de l'équipe de recherche « L'institution de la ville durable par ses épreuves » Université Paris VIII Saint-Denis. Parmi ses récents travaux, on mentionnera : « La négociation permanente entre des groupements d'intérêts divergents comme mécanisme de la prise de décision politique : l'exemple de la communauté portuaire anversoise », Portus Plus, ISSN 2039-6422, no. 1-2011, paru le 09 janvier 2011, disponible à l'Internet : <http://www.reteonline.org/> ; Les villes portuaires, avant-postes de la mondialisation : le cas d'Anvers », Le Fil d'Ariane, cahiers de la recherche de l'Institut d'Études Européennes de l'Université Paris 8, à paraître mai 2011, katja_hackenberg@web.de